

L'Abéille de la Nouvelle-Orléans.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Bureau: 323 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

Entered at the Post Office at New Orleans as Second Class Matter.

POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES, LOCATIONS, ETC., QUI SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE 10 CENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE DU JOURNAL.

TEMPERATURE.

De 21 mai 1908. Thermomètre de E. Claudel, Opticien, Successeur de E. & L. Claudel, 918 rue Canal, N. O., Lne. Fahrenheit Centigrade

Au Congrès.

A la veille de la clôture de la session le comité spécial nommé pour faire une enquête sur un prétendu scandale dévoilé par un représentant du Connecticut à la Chambre de Washington, M. Lilley, a déposé un rapport qui a été adopté à une très forte majorité, de sorte que la question est vidée.

Il s'agissait, comme on sait, d'une accusation de corruption. Suivant M. Lilley, certains membres de la Chambre des Représentants avaient été influencés par les agents d'une compagnie, l'Electric Boat Company, au moment où le gouvernement demandait au Congrès l'autorisation de faire construire des sous-marins et le projet de loi à cet égard était déposé.

L'émoi fut grand parmi les législateurs à cette révélation d'un des leurs, et la Chambre ordonna immédiatement une enquête. Un comité de cinq membres, dont M. Brossard, de la Louisiane, fut nommé, et le 9 mars il se mettait à l'œuvre. Des témoignages furent recueillis à Washington, à New York et à la Nouvelle-Orléans, et le 30 avril le comité faisait son enquête. En quelques jours il prépara son rapport, et c'est ce rapport que la Chambre a adopté mardi dernier.

Le comité déclare en termes nets et précis que M. Lilley a agi de mauvaise foi, que les accusations portées contre quelques-uns de ses collègues n'étaient nullement fondées et qu'il n'avait été que l'instrument de la Lake Torpedo Boat Company, une compagnie rivale de l'Electric Boat Company. Le comité ajoute qu'en déposant sa motion à la chambre M. Lilley avait pour but, comme cette dernière compagnie, de faire rejeter l'article du projet de loi de la commission navale relatif à la construction de sous-marins.

Telles ont été les conclusions du comité, et après que l'assemblée les eut approuvées M. Williams, de Mississippi, leader de la minorité démocratique, a déclaré que M. Lilley était rendu coupable de trahison envers ses collègues et qu'il fallait l'expulser. Il est possible que la chambre prenne des mesures disciplinai-

rea contre M. Lilley, l'expulser même, lorsqu'il sera remis de l'indisposition qui le retient chez lui en ce moment, mais en attendant il est heureux que les accusations portées par lui soient tournées à sa confusion. Rien n'est plus déplorable et démoralisant que le soupçon de corruption dans une assemblée législative; toute confiance disparaît et les intérêts publics sont forcément négligés.

La Chambre de Washington a donc bien fait d'agir, et d'agir promptement. Il ne restera rien de cette tentative de scandale, si ce n'est que dans toute l'affaire il n'y avait qu'un coupable et que ce coupable était l'accusateur lui-même. Pendant ce temps, M. Foster, représentant de la Louisiane au Sénat des Etats-Unis, s'occupe activement des intérêts de son Etat. Il a réussi à faire insérer de nouveau dans le budget des dépenses publiques deux crédits de \$50,000 chacun pour des constructions à Crowley et à Franklin, Louisiana, que la Chambre avait supprimés.

Le crédit alloué à Crowley sera ratifié par la Chambre, et peut-être aussi celui de Franklin, malgré l'opposition. C'est de beaucoup préférable et surtout plus utile de s'occuper des intérêts publics que de prétendus scandales.

Une affaire d'espionnage.

Il y a quelque temps, un individu s'exprimait facilement en français, mais avec un accent lorrain, arrivait à Lille et descendait, sous le nom d'Emile Blanchard, voyageur de commerce à Bruxelles, vingt-six ans, dans un hôtel. Cet homme ne tarda pas à se lier avec un ouvrier chauffeur de la flotte belge, et il déclara qu'il était chargé d'une importante mission par un capitaine allemand de la garnison de Trèves. Il proposa au chauffeur de lui faire gagner beaucoup d'argent s'il pouvait lui procurer la liste des officiers et sous-officiers célibataires de la garnison de Lille et plus spécialement des sous-officiers attachés à l'état-major du 1er corps d'armée et au service de l'intendance.

Ces propositions furent rapportées à la police. On rechercha l'individu, mais il avait disparu. Il revint il y a quelques jours, et cette fois, chercha à s'introduire dans les milieux militaires et notamment auprès des soldats du 1er escadron du train. A l'un d'eux, il fit les mêmes propositions qu'il avait déjà faites au chauffeur belge et il lui déclara qu'il lui donnerait 10,000 francs s'il pouvait lui procurer les renseignements qu'il demandait. Le soldat avisa ses chefs, lesquels prévirent M. Faudet, commissaire spécial de la préfecture. On arrêta le prétendu Blanchard, qui est un Alsacien de l'arrondissement de Château-Salins, nommé Edouard Reck, espion professionnel au service de l'Allemagne, qui fut d'abord employé par la section d'espionnage de Trèves et eut des rapports assez réguliers avec celles de Bruxelles et de Metz.

Sa mission à Lille avait commencé au 1er janvier 1908; il devait surtout se préoccuper de la mobilisation, de l'installation intérieure des magasins militaires et des forts, ainsi que des changements apportés dans les fortifications par le projet de démantèlement.

Le tringlot Léon Révéry, pour mieux capter la confiance de Reck, était fait passer pour fils de Belge, peu attaché à la France et tout disposé, au jour d'une déclaration de guerre, à aller, selon son expression, "acheter deux sous de tabac en Belgique."

Lorsque Reck, convaincu qu'il avait affaire à un mauvais soldat, lui demanda les documents que Révéry se vantait de pouvoir fournir, le tringlot informa son colonel de l'aventure et manœuvra pour que l'espion lui donnât rendez-vous à Lille. C'est ainsi qu'on put procéder à l'arrestation de Reck.

L'humanité muette.

L'humanité évolue, et le surhomme s'élabore. Le surhomme n'aura pas de cheveux, n'aura pas de dents, n'aura pas d'ongles. Il présentera une surface lisse et désarmée. O Nietzsche! que dira Zarathustra! Ce qu'il pourra dire n'aura d'ailleurs que peu d'importance, car le surhomme sera incapable d'y répondre; il sera muet. La voix humaine est en voie de régression; les organes qui la produisent s'atrophient peu à peu. Ceci résulte d'une enquête faite fort sérieusement, semble-t-il, dans les écoles de Londres, et où 3,000 enfants ont été examinés. Il semble certain que, faute d'un exercice convenable, la vigueur de la voix humaine, et la qualité générale de l'appareil vocal ont diminué au cours des siècles. Evidemment nous n'avons plus d'occasion de nous crier les nouvelles d'une montagne à une autre, et ce sont les chiens qui donnent de la voix à notre place à la poursuite du cerf. Par un effet fatal qui frappe de déchéance les organes sans usage suffisant, l'humanité a cessé d'avoir belle gorge. Seules quelques cités, privilégiées mais archaïques, nous expriment encore des basses de la Garonne. Mais ce privilège même cessera. Le peu de voix qui nous reste s'éteindra; les mots ne seront plus articulés; déjà, les enfants de Londres sont presque tous incapables de lire sans faute à haute voix. Un murmure confus, un piteux et sourd grognement tiendra lieu de conversation aux personnes que le langage n'aura pas rendues muettes. Enfin, tout se taira; la pensée se communiquera sans le secours du palais et des dents. Et quel que triste soit qu'on doive ressentir à la pensée qu'un pareil progrès nous attende, on éprouve quelque consolation à penser qu'on n'a pas vécu au temps où la voix humaine, plus forte qu'elle n'est aujourd'hui, égalait en puissance celles de l'ours, du chacal et du gramophone.

Souvenirs de 1870.

Extrait d'une intéressante biographie publiée par la "Semaine religieuse de Soissons": "... C'était à l'époque de l'invasion. Un régiment de soldats prussiens campait dans Bazoches (Aisne). Le curé, M. l'abbé Jacquin, avait à loger plusieurs officiers dont le colonel. Le samedi soir, à la fin du repas, le colonel dit à M. Jacquin qu'il lui fallait l'église le lendemain dimanche, pour l'office luthérien. M. le curé commença à discuter; le colonel insista. M. le curé résista et conclut par un "non" catégorique. En même temps, il se leva, décrocha un trousseau qui pendait à la muraille et dit tranquillement au colonel: "Mon colonel, les clefs de l'église sont dans ma poche". Le colonel n'avait qu'à battre en retraite, ce qu'il fit. M. Jacquin ajouta: "Vous avez, de l'autre côté du presbytère, un vaste enclos avec un abri; vous pourriez facilement organiser en cet endroit votre service religieux." Il fut écouté.

L'anniversaire de l'indépendance Cubaine.

La Havane, 21 mai.—Le sixième anniversaire de l'indépendance cubaine a été célébré hier dans toutes les villes de l'île avec les réjouissances accoutumées. A la Havane les affaires ont été totalement suspendues pendant la journée. Le salut national a été tiré par les canons de la forteresse de Cabana. Dans l'après-midi les pompiers de la ville ont défilé en cortège qui a été passé en revue par le gouverneur Magoun.

Le cuirassé "Alabama".

San Francisco, 21 mai.—Après avoir passé deux jours dans la cale sèche d'Hunters Point, le cuirassé "Alabama" a repris la mer, entièrement nettoyé et re-penti à neuf. Ce navire rejoindra le plus rapidement possible les rangs de l'escadre de l'Atlantique.

giment dans l'enclos que j'avais indiqué. Je me postai à un petit observatoire situé dans le jardin du presbytère et j'observai ce qui se passait. Je vis tout le régiment assistant religieusement au service divin, écoutant respectueusement le sermon du ministre, chantant des cantiques à pleins poumons, et je fis de mélancoliques réflexions."

Le roi du bétail.

M. Sidney Kidman, surnommé le roi du bétail, vient d'arriver à Londres. Kidman est propriétaire, en Australie, de 50,000 milles carrés de terrain, de 100,000 têtes de bétail et de 10,000 chevaux, sans compter de nombreux moutons, mulets, chèvres et chameaux. A l'âge de 14 ans, il ne gagnait que 10 shillings par semaine; maintenant, il distribue annuellement 24,000 livres sterling sous forme de salaires.

WEST END.

Avec la chaleur qui augmente graduellement West End devient un rendez-vous de plus en plus agréable, et ce joli endroit est déjà en pleine vogue. Un nouveau programme a été inauguré hier. Il est excellentement composé, et il a plu infiniment dès la première exécution.

L'affaire Hau-Molitor.

Karlsruhe, Grand-duché de Bade, 21 mai.—M. Albert Herzog, directeur de la "Badische Presse", a été condamné hier à un an d'emprisonnement et aux frais du procès, par la cour criminelle de Karlsruhe, qui l'a reconnu coupable d'avoir gravement diffamé Mile Olga Molitor, en cherchant par des articles de journaux à démentir qu'elle était la véritable meurtrière de sa mère, Frau Molitor, et non pas Karl Hau. Ce dernier, qui a été reconnu coupable du crime, purge actuellement une condamnation à vie dans le pénitencier de Karlsruhe. Les procédures entamées contre M. Alfred Graf, directeur du "Badische Landmann", sous la même accusation, ont été discontinuées, celui-ci ayant consenti à signer des excuses publiques et à payer les dépenses personnelles auxquelles Mile Molitor a été entraînée par ce procès.

Diamant perdu ou volé.

Le juge A. M. Aucoin, qui depuis plusieurs années préside à la deuxième cour criminelle de cette ville, regrette vivement la disparition d'un diamant auquel il tenait beaucoup, étant monté sur un bouton de chemise que lui avait donné Mme Aucoin. Mme Aucoin a découvert hier matin que le diamant avait disparu de la monture. Le juge ne s'était aperçu de rien en rentrant chez lui mercredi soir, et il est impossible de savoir si le diamant s'est détaché ou a été volé par un adroit pickpocket. Le juge a passé sa soirée de mercredi en compagnie d'amis et a pris le car du Canal Belt pour rentrer chez lui. Le diamant disparu est d'une valeur de \$250.

INCENDIE.

Une alarme a été donnée hier après midi à 2 heures pour un feu découvert dans un cottage de la rue Gayoso, près d'Abadie, appartenant à Mme Marguerite Guillinger et occupé par elle. La bâtisse, évaluée à \$1,500, a été entièrement détruite. La maison voisine occupée par Mme Prosper Flint a été légèrement endommagée. Un cheval de course nommé Toscan, évalué à \$500 et appartenant à J. A. Bordes, a péri dans les flammes.

Assemblée Générale de la Louisiane.

Baton Rouge, 21 mai. SENAT.

Il y avait trente-deux sénateurs présents quand le lieutenant-gouverneur Lambremont a ouvert la séance à midi. Au cours de la séance M. Elder, de la paroisse d'Union, a donné avis du dépôt d'un bill tendant à l'établissement de la prohibition dans tout l'Etat. Si elle était adoptée la loi serait soumise au referendum du peuple de l'Etat. Avis de dépôt des bills suivants a été donné: Par M. Wimberly, requérant les compagnies d'assurances de fournir certains cautionnements. Par M. Odum, rappelant la loi 189 de 1901 créant le bureau de prévention d'incendie. Par M. Elder, amendement à la loi de 1881 sur le bureau des impressions. Par M. Odum, rappelant la dite loi de 1881.

Par M. Bruner, établissant une station d'expérimentation de culture du riz dans le sud-ouest de la Louisiane. Par M. Puckett, assurant à tous les membres des familles des droits égaux dans les billets de chemins de fer vendus à tant par mille de parcours. Par M. Cunningham, obligeant les compagnies de chemins de fer à poser des clôtures le long des voies pour la protection des bestiaux. Dix-sept bills dont avis avait été donné ont été déposés, entre autres: Par M. Polk, abolissant le bureau d'égalisation. Par M. O'Connor, rendant l'instruction obligatoire. Par M. Richardson, fixant la limite de la taxation locale. Par M. Ventres, fixant les honoraires des shérifs.

Le sénat a adopté la résolution sénatoriale pour une séance conjointe des comités d'agriculture dans laquelle sera discuté le projet de loi contre les opérations à terme à la Bourse du Coton. Cette séance sera tenue dans la soirée du jeudi 28 mai, et tous ceux qui désirent être entendus sur la question sont priés d'y assister. Le sénat est entré en séance exécutive puis s'est ajourné.

Nominations par le gouverneur.

Le gouverneur Sanders a soumis hier au sénat la nomination de Archie M. Smith, de la paroisse de Ste Marie, aux fonctions d'auditeur adjoint, en remplacement de M. Thomas G. Harris dont la nomination avait été retirée la veille. MM. Alfred D. Danziger et David Henriques sont nommés notaires publics en remplacement de MM. André Lafargue et Henry G. McCall, dont la nomination a été retirée. L'adjutant général D. T. Stafford a été renommé pour quatre ans. On annonce que l'ex gouverneur W. W. Heard sera nommé président du bureau du pénitencier en remplacement du colonel C. Harrison Parker. Le gouverneur a requis la démission des membres du bureau de l'Université du Sud située à la Nouvelle-Orléans et réservée aux enfants de couleur.

L'affaire Whitaker.

Edward S. Whitaker, ancien inspecteur de police, a été traduit hier matin devant le juge Baker, à la cour criminelle de district, sous l'accusation d'avoir tiré sur M. J. M. Léveque, rédacteur-gérant du "Morning World", au mois de janvier dernier. L'accusé est représenté par ses avocats, MM. Marr et Generely. M. Farkler et Montgomery conduisent la poursuite. Plusieurs témoins, entre autres M. Léveque, ont été entendus, mais aucun nouveau fait n'a été révélé. Les dépositions ont été les mêmes qu'à la cour du juge Skinner, lors de l'audition préliminaire. Pendant les débats une querelle a éclaté entre Carlton Poole, un des témoins à charge, et le détective Dale. Les deux hommes ont été promptement séparés et le juge Baker a ordonné au détective de former une plainte en police correctionnelle contre Poole. La cour s'est ajournée à onze heures du soir et le juge Baker a annoncé que les débats seraient repris ce matin.

Mort subite.

Hier vers cinq heures de l'après-midi M. Edward Fusetier, âgé de 52 ans et demeurant rue N. Rem-

parta, lui, est mort subitement dans son magasin de tabac et de cigares à l'angle des rues Poindras et Carondelet. Le coroner a examiné le corps et a constaté que la mort avait été causée par une affection cardiaque. M. Fusetier causait avec M. J. Faust quand il s'est affaissé.

L'affaire Pomilla.

Le jury formé mercredi pour juger Alberto Pomilla, un Italien accusé d'avoir jeté une bombe dans le magasin d'épicerie de C. A. Gramgnoli situé à l'angle des rues Palmayre et Claiborne, a rendu hier matin un verdict de culpabilité. Un nommé Joseph Monfre était accusé du crime avec Pomilla, mais il a été décidé de le juger séparément. Monfre comparaitra très prochainement. Gramgnoli avait reçu des lettres anonymes dans lesquelles on menaçait de faire sauter sa maison s'il ne déposait pas une assez forte somme à un endroit désigné. On croit que Pomilla et Monfre appartenaient à la "Main Noire" et on considère que le verdict d'hier est un coup sérieux porté à la bande. C'est la première fois que la justice parvient à atteindre un des maîtres-chanteurs.

Verdict de culpabilité.

Le jury formé mercredi pour juger Alberto Pomilla, un Italien accusé d'avoir jeté une bombe dans le magasin d'épicerie de C. A. Gramgnoli situé à l'angle des rues Palmayre et Claiborne, a rendu hier matin un verdict de culpabilité. Un nommé Joseph Monfre était accusé du crime avec Pomilla, mais il a été décidé de le juger séparément. Monfre comparaitra très prochainement. Gramgnoli avait reçu des lettres anonymes dans lesquelles on menaçait de faire sauter sa maison s'il ne déposait pas une assez forte somme à un endroit désigné. On croit que Pomilla et Monfre appartenaient à la "Main Noire" et on considère que le verdict d'hier est un coup sérieux porté à la bande. C'est la première fois que la justice parvient à atteindre un des maîtres-chanteurs.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLEANS. Trois Editions Distinctes: Edition Quotidienne, Edition Hebdomadaire, Edition du Dimanche. Abonnements Payables d'Avance: Pour les Etats-Unis, port compris: \$15.00 par an; \$6.00 par mois; \$2.00 par semaine. Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger port compris: \$15.00 par an; \$7.00 par mois; \$2.50 par semaine.

EDITION QUOTIDIENNE

Paraisant le Samedi matin. Pour les Etats-Unis, port compris: \$5.00 par an; \$1.50 par mois; \$1.00 par semaine. Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger port compris: \$5.00 par an; \$2.00 par mois; \$1.50 par semaine. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraisant le Samedi matin. Pour les Etats-Unis, port compris: \$5.00 par an; \$1.50 par mois; \$1.00 par semaine. Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger port compris: \$5.00 par an; \$2.00 par mois; \$1.50 par semaine. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

EDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner avant d'adresser aux marchands. Nos agents peuvent faire leurs remises par MANDATS-POSTAUX ou par TRAITES SUR EXPRESS.

Feuilleton

—DE— L'ABEILLE DE LA N. O.

BELLE AMIE

GRAND ROMAN INEDIT PAR PAUL BOUGET

QUATRIEME PARTIE

LES SACRIFIES

III UNE GOUVERNANTE DÉVOUEE

—Enormément. —Moi pas beaucoup.

—Tiens.... cependant les romans! —Peuh! —Les romans d'amour où des étres qui sont jeunes, qui sont beaux, s'adorent! Moi, voyez-vous, ça me transporte.... Je suis avec les héros. Il me semble que tout est vrai.... Je ris.... je pleure.... —Allons donc! —C'est comme je vous le dis. Il arrive de drôles de choses dans les romans! —Pas autant que dans la vie, murmura l'ex-dégué. —Comme vous dites ça... Vous devez avoir eu des malheurs vous!

Madame Verlet ne répondit que par un soupir. —Eh bien, justement, continuait Anna quand on a eu des malheurs, quand on va autour de soi s'accomplir bien des choses pas propres, ça doit être encore une consolation plus grande de lire.... —Ça fait un peu de rêve... un peu de beau rêve après la méchante réalité. —Mais la gouvernante de la petite Henriette ne répondait toujours pas. Elle sautait du regard, et non sans une certaine inquiétude, non sans une certaine anxiété les deux fillettes qui, là-bas, s'étaient côte à côte, habillaient ensemble la grande poupée de Jacqueline. —Anna remarqua ce regard. Et elle dit:

—Elles s'accordent parfaitement, ces deux petites. Figurez-vous que Jacqueline était toute tristesse l'autre jour lorsque nous sommes venues ici sans vous rencontrer! —Ah! fit simplement madame Verlet qui eût pu dire qu'il en avait été de même d'Henriette, mais qui s'en garda bien. —Oui.... Elles s'aimaient ensemble on ne peut mieux. —Et effet. —Il n'y a pas à se préoccuper d'elles. —Vous croyez cela, vous! —Dame, bien sûr! —Eh bien! ce n'est pas mon avis à moi. —Vous êtes une bilieuse! —Non.... mais je suis de celles qui pensent qu'on doit s'acquiescer consciencieusement d'une besogne pour laquelle on est payé. —Ça ne fait pas de doute ça! —Et, lorsqu'on doit veiller sur des enfants, on ne saurait prendre trop de précautions. —Vous, peut-être, parce que cette petite fille que vous accompagnez est malade.... mais moi.... ce n'est pas pareil. —Le visage de la vieille dame s'était fait brusquement un peu dur. —Comme l'autre jour, des mots lui montèrent aux lèvres, des mots que, une fois de plus, elle ne prononça pas. Elle avait pourtant froncé les sourcils sans pouvoir réprimer

un geste d'agacement. Il y eut un silence. —Anna voyant que, décidément, la vieille dame n'était pas loquace, comprenant qu'elle se refusait continuellement à une causerie prolongée, prit le parti d'ouvrir son livre, on s'excusant: —Vous permettez.... j'ai par là un chapitre bien intéressant dont je serais ravie de connaître la fin. —Mais comment donc.... —Anna s'appuya contre le tronç d'un des oliviers et s'absorba dans sa lecture pendant que le regard de madame Verlet continuait à rester fixé sur les deux fillettes, épiant.... eût-on dit.... chacune de leurs gestes. Elle était si absorbée dans cette surveillance que pendant longtemps elle ne tourna pas la tête du côté de la villa Mimosa et qu'elle ne vit pas sortir de cette villa une jeune femme dont le front était incliné.... une jeune femme qui semblait pensive, dont l'attitude, dont la démarche accusaient une lassitude, une tristesse profonde. Cette jeune femme, qui n'était autre que Gilberte, sans hésitation, après s'être engagée sur la route, avait pris le sentier qui montait vers le Point de vue. Gilberte savait que Jacqueline et Anna gagnaient par là le bois d'oliviers et elle allait sans doute le rejoindre. Dormeille ne l'aperçut pas. Mais tout à coup celle-ci eut

un mouvement de frayeur. Là-bas, Henriette et Jacqueline venaient de cesser leur jeu. Cette dernière s'était reculée brusquement le buste en avant, la tête un peu rejetée en arrière. Elle s'exclama en portant la main vers son visage: —Tiens, voilà que je saigne du nez! —Et comme, tout de suite, Henriette avait un petit geste d'effroi, Jacqueline la rassura: —C'est rien du tout. Faut pas s'effrayer pour si peu.... Je saigne souvent comme ça. Anna maintenant n'y fait même plus attention. En même temps, elle portait la main à sa poche. Mais, presque aussitôt: —Ah! comme je suis étourdie!.... j'ai oublié mon mouchoir, il faut que je demande le sien à Anna. —Alors Henriette, obéissant à l'impulsion généreuse et spontanée de son bon petit cœur d'enfant, disait avec vivacité en faisant un pas en avant: —Veuillez-vous accepter le mien, mademoiselle? —Déjà elle l'avait tiré de sa poche, ce mouchoir qu'elle offrait, déjà sa main pâle et fluette le tendait à la petite compagne qui, sans réfléchir.... tout naturellement comme cela peut se faire entre enfants devenues déjà de bonnes petites camarades.... allait s'en emparer.... le porter à son visage.

Or, tout à l'heure, Henriette lors de sa quinte de toux, à plusieurs reprises, l'avait porté à son nez. —Madame Verlet avait alors aperçu son geste et elle voyait à présent pareillement la scène qui venait de se passer là en quelques secondes. —Ah.... elle n'avait pas réfléchi longtemps, elle avait été soulevée, emportée par un mouvement instinctif. Elle s'était dressée et, pendant qu'Anna, stupéfaite, regardait, elle courait vers les deux enfants en même temps que d'un air singulier, d'une voix presque irritée, elle criait, en agitant les bras: —Rendez ce mouchoir.... Mademoiselle Jacqueline.... Je vous défends, entendez-vous bien, de vous en servir! Les deux fillette, surprises, tourburent la tête. —Le main de Jacqueline qui allait porter le mouchoir à ses narines demeura immobile, le geste en suspens. —Déjà Madame Verlet, toute rouge, le visage portant les traces d'une profonde, d'une extrême émotion, arrivait auprès des enfants. —Mais pourquoi défendez-vous cela? demanda la fille de M. Rambert. —Parce que, mademoiselle Henriette, je ne veux pas que cette petite se serve de votre mouchoir. —Et, presque avec violence,

presque brutalement, elle arrachait des mains de Jacqueline, surprise, ce petit carré de batiste blanche que.... spontanément.... sans réfléchir.... Henriette avait offert à sa compagne. —Pais, toujours irritée, se tournant vers Anna: —Vous seriez vraiment mieux, vous, de vous occuper de ce qui se passe que de lire vos romans! —Quand on accepte la garde d'un enfant, on ne s'absorbe pas dans des lectures comme vous le faites. —On doit le surveiller continuellement.... —Autrement, mademoiselle, on est fautive, on est impardonnable! —Anna, qui s'était mise debout à son tour, allait répliquer vertement à cette vieille folle qui se permettait de la morganiser et de lui donner des conseils, mais les mots qui, déjà, venaient à ses lèvres s'y arrêtaient brusquement. Car elle venait d'apercevoir soudain madame Daullien.... —Sa maîtresse.... la maman de Jacqueline qui surgissait tout proche.... dont la silhouette élégante et fine se dressait parmi le joli cadre des verdure et de la mer lointaine. —Certainement, la jeune femme avait, elle aussi, assisté à cette scène rapide qui venait de se produire. Elle s'avancait, un peu énermée, un peu irritée, semblait-il, et elle disait avec une vivacité